Université de Strasbourg

MASTER - Droit de la propriété intellectuelle

Droit de la propriété industrielle

Langue du parcours			Français
ECTS			120 ECTS
Volume horaire			
TP : 0h	TD : 0h	CI : 0h	CM : 0h
Formation initiale			Non
Formation continue			Oui
Apprentissage			Non
Contrat de professionnalisation			Non

Pré-requis obligatoires

Les candidats au master doivent être mandataires ou examinateurs auprès d'un office national ou de l'Office européen des brevets ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins quatre années en droit des brevets.

- Pour accéder au M1 :

Seul les candidats répondant aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la propriété intellectuelle complété par l'arrêté du 23 septembre 2004 modifié et aux conditions imposées pour se présenter à l'examen professionnel organisé par L'Institut National de la Propriété Industrielle pour devenir conseil en propriété industrielle, peuvent être admis dans ce parcours.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032450908
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2004/9/23/INDI0403479A/jo/texte

- Pour accéder au M2 :

Les candidats doivent être titulaires du diplôme du CEIPI « Brevets d'invention » et soit du diplôme du CEIPI « Marques, Dessins et Modèles » soit du diplôme « Contentieux des Brevets en Europe ». Les candidats doivent être mandataires auprès d'un Office National ou de l'Office Européen des Brevets ou examinateurs d'un de ces offices et justifier à ce titre de quatre ans d'expérience professionnelle.

Objectifs du parcours

Le parcours « Propriété Industrielle » est ouvert en formation continue et destiné aux ingénieurs et scientifiques titulaires de la qualification professionnelle (mandataires agréés près l'Office Européen des Brevets et/ou de l'Institut National de la Propriété Industrielle, d'un autre office national) aux examinateurs de ces offices, qui souhaitent élargir leurs connaissances juridiques que requiert désormais l'évolution de leur profession d'origine.
L'évolution des carrières de la propriété intellectuelle, l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles spécialisations dans le domaine de la propriété intellectuelle exigent des spécialistes du Droit des brevets, dans les entreprises, dans les cabinets de conseils en propriété industrielle et d'avocats ou au sein des offices, un renforcement et un élargissement des compétences juridiques générales.
Le rôle croissant qu'exerce la propriété intellectuelle dans la vie économique - en amont, pour ce qui a trait à l'innovation, - en aval, pour ce qui concerne la valorisation et la protection des fruits de l'activité intellectuelle, suscite l'apparition de nouveaux métiers, de nouvelles spécialisations et donc de nouvelles compétences. S'agissant des innovations liées aux inventions, les ingénieurs et scientifiques qui maîtrisent les techniques juridiques nécessaires à l'obtention des titres et à leur protection, sont désormais appelés dans leur vie professionnelle à appréhender toutes les matières du droit qu'entraîne la mise en œuvre des brevets dans la vie industrielle et commerciale.
La pénétration de la propriété industrielle dans la branche du droit général et du droit commercial est rendue plus complexe avec la superposition du droit européen, du droit de l'Union européenne, du droit international aux législations nationales. Face à cet ordre nouveau du droit européen, international et transnational qui se développe, il importe d'initier des compétences juridiques appropriées pour former des spécialistes susceptibles de répondre à un nouveau défi.
L'objectif de cette formation est de donner à ces ingénieurs et scientifiques les connaissances juridiques nécessaires pour encadrer et valoriser les fruits de l'activité intellectuelle dans le domaine de la propriété industrielle : les inventions et les signes distinctifs tels que les marques et les dessins et modèles industriels. Ils doivent être à même à l'issue de leur formation de conseiller les dirigeants d'entreprise quant à la défense des titres et assurer le contentieux des brevets d'invention devant la juridiction unifiée des brevets (JUB).

Compétences à acquérir

A l'issue de leur formation, les étudiants sauront:
- appliquer le droit de la propriété intellectuelle et maîtriser les procédures d'obtention des titres de propriété industrielle et notamment des brevets d'invention en France, en Europe et dans le monde,
- définir et garantir la protection juridique des inventions et innovations, - conseiller le dirigeant d'entreprise quant aux enjeux de la stratégie de développement des actifs immatériels de l'entreprise, évaluer, mettre en valeur et protéger le patrimoine immatériel des entreprises,
- assurer la sécurité, la défense et la promotion des intérêts et des transactions effectuées par les entreprises en application du droit exclusif d'exploitation,

- défendre devant la juridiction unifiée des brevets les titres délivrés.

Poursuite d'études

Les étudiants à même de justifier d'une aptitude à la recherche peuvent s'inscrire selon la procédure dérogatoire en vigueur à l'ED 101 de l'université de Strasbourg pour poursuivre des travaux de recherche débouchant sur un doctorat.

Codes ROME

- K1903 - Défense et conseil juridique
- M1402 - Conseil en organisation et management d'entreprise

Modalités pédagogiques

La formation débouchant sur un master 2 Propriété Industrielle comporte quatre semestres organisés, comme suit :

- Le premier et le second semestre ont une durée de neuf mois de mi-septembre à fin juin,
- Le troisième et le quatrième semestre comportent des enseignements répartis sur l'année universitaire à raison de 3 jours par semaine par mois et une semaine en juillet.

Les enseignements se déroulent sous un format hybride avec des cours en présentiel dans les locaux de l'université de Strasbourg et des enseignements à distance. Ils sont organisés en :

- Cours en présentiel ou à distance avec supports pédagogiques
- Travail en petits groupes afin de permettre des échanges entre étudiants et intervenants

La 1ère année du Master correspond à la formation du CEIPI « brevets d'invention ».

Le semestre 3 est constitué des crédits acquis par l'obtention d'un des diplômes suivants, au choix : le diplôme du CEIPI « marques, dessins et modèles » ou le diplôme du CEIPI «contentieux des brevets en Europe ».
Le semestre 4 est dédié à l'enseignement du droit fondamental : ce sont les matières qui constituent le socle des études juridiques générales que doivent maîtriser les juristes spécialistes en droit des affaires.
L'examen final comprend la rédaction d'un mémoire et une soutenance orale.

Stage et projet tutoré

Aucun stage n'est prévu car le parcours est destiné à des professionnels.

Contacts

- Yann Basire : yann.basire@ceipi.edu
- Celine Meyrueis : celine.meyrueis-pebeyre@ceipi.edu
- Yves Reboul : yves.reboul@ceipi.edu

Master 1 - Propriété industrielle

Semestre 1 - Master 1 - Propriété industrielle

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 1 - Droit général	12 ECTS	81 h					
Introduction générale au droit							
Introduction à la propriété intellectuelle							
Techniques contractuelles remplacés par le Droit des obligations							
Droit des affaires							
Procédures judiciaires							
Méthodologie juridique							
Déontologie des conseils en propriété industrielle							
UE 2 - Droit international des brevets d'invention	6 ECTS	21 h					
Convention d'Union de Paris et l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)							
Conventions internationales en matière de brevets d'invention (Conventions de Strasbourg etc.)							
Introduction à la Convention de Washington (Patent Cooperation Treaty : PCT)							
Introduction à la Convention de Munich sur le brevet européen (Office Européen des brevets)							
UE 3 - Droit des brevets Français et Européen : acquisitions des titres, conditions de fond	12 ECTS	70 h					
Les conditions de brevetabilité							
La nullité							
La limitation du brevet							
Brevet et biotechnologies							
Brevet et médicaments							
Méthodologie							
Séminaires pratiques de brevetabilité							

Semestre 2 - Master 1 - Propriété industrielle

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 4 - Droit des brevets : acquisition des titres, condition de forme	12 ECTS	102 h					
La procédure française de délivrance des brevets							
La procédure internationale de délivrance des brevets (PCT)							
La procédure européenne de délivrance des brevets							
Application en France de la convention sur le brevet européen							
Séminaire de procédure de délivrance du brevet européen							
UE 5 - Droits étrangers des brevets	6 ECTS	26 h					
Droit américain des brevets							
Droit japonais des brevets							
Droit coréen des brevets							
Droit chinois des brevets							
UE 6 - Effets et exploitation des brevets	12 ECTS	102 h					
Les inventions de salariés et de commande							
Les effets du droit de brevet							
Introduction au droit de l'Union européenne de la concurrence et de la libre circulation							
Les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle							
Stratégie et valorisation des brevets d'invention							

Master 2 - Propriété industrielle

Semestre 3 - Master 2 - Propriété industrielle

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 7 - Droit des Biens et contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle	12 ECTS	80 h					
Droit des biens							
Contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle							
Séminaires : rédaction des contrats							
Séminaires : Droit français et européen de la concurrence							
Fiscalité applicable à la propriété industrielle							
UE 8 - Contentieux de la propriété industrielle	12 ECTS	80 h					
Droit judiciaire privé : procédures civile et pénale							
Retenue en douane et délit douanier							
Le règlement des litiges en Europe							
Mécanismes alternatifs de résolution des litiges							
UE 9 - Stage et vie professionnelle	3 ECTS	10 h					
Employabilité en Propriété Industrielle							
UE 10 - Langues étrangères	3 ECTS	20 h					
Anglais juridique ou Allemand juridique							

Semestre 4 - Master 2 - Propriété industrielle

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 11 (ou 11 bis), au choix							
UE 11 - Marques, Dessins et Modèles et autres signes distinctifs	30 ECTS	305 h					
Présentation générale des conventions internationales en matière de dessins et modèles, marques et autres signes distinctifs, l'Union de Paris							
Organisation Mondiale du Commerce et l'accord ADPIC							
Conventions internationales en matière de droit d'auteur							
Système de Madrid (arrangement et protocole)							
Système de La Haye (arrangement)							
Droit américain des marques							
Droit américain des dessins et modèles							
Droit japonais des marques							
Droit japonais des dessins et modèles							
Droit chinois des marques et des dessins et modèles							
Droit comparé des dessins et modèles							
Droit comparé des marques							
Introduction au Droit d'auteur - sous Acquisition et effets du droit de dessin et modèle							
Droit français d'obtention des titres - sous Acquisition et effets du droit des marques et autres signes distinctifs							
Effet et exploitation du droit des dessins et modèles - Sous Acquisition et effets du droit de dessin et modèle							
Procédure d'enregistrement des titres - Sous Acquisition et effets du droit de dessin et modèle							
Sanctions du droit des dessins et modèles - Sous Acquisition et effets du droit de dessin et modèle							
Droit des dessins et modèles communautaires - sous Acquisition et effets du droit dessins et modèles							
Droit français d'obtention des titres - sous Acquisition et effets du droit de dessin et modèle							
Droit des noms de domaine - sous Acquisition et effets du droit des marques et autres signes distinctifs							
Droit des marques communautaires - sous Acquisition et effets du droit des marques et autres signes distinctifs							
Droit des indications géographiques - sous Acquisition et effets du droit des marques et autres signes distinctifs							
Droit français et européen de la concurrence - sous Acquisition et effets du droit des marques et autres signes distinctifs							
Effets et exploitation du droit de marque - sous Acquisition et effets du droit des marques et autres signes distinctifs							
Procédure d'enregistrement des titres - sous Acquisition et effets du droit des marques et autres signes distinctifs							
Sanctions du droit de marque (contrefaçon et autres délits, concurrence déloyale, parasitisme, contentieux européen)							
Séminaires pratiques - sous Acquisition et effets du droit des marques et autres signes distinctifs							
UE 11bis - Contentieux des brevets en Europe	30 ECTS						

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
Les institutions de l'Union européenne - sous La Cour de justice de l'Union Européenne et les conventions européennes dans le domaine de la propriété industrielle							
La procédure devant le Tribunal de Première Instance et la Cour de Justice de l'Union Européenne - La Cour de justice de l'Union Européenne et les conventions européennes dans le domaine de la P							
Droit continental et common law							
Les règles de procédure en Droit continental et en common law							
Exemple : La procédure devant le Tribunal Fédéral Allemand des Brevets et au Royaume-Uni - sous Droit comparé : droit continental et en common law							
l'European Patent Litigation Agreement - sous Le projet de juridiction unifiée des brevets							
L'impact de la procédure centralisée sur les lois nationales - sous Le projet de juridiction unifiée des brevets							
L'interprétation des revendications au regard de l'article 69 de la Convention sur le brevet européen - sous Le projet de juridiction unifiée des brevets							
Les actes de contrefaçon - sous Les actes de contrefaçon							
La constatation de la contrefaçon - sous le contentieux de la contrefaçon - S4							
L'action en contrefaçon (Royaume-Uni, Allemagne et France) - sous Le contentieux de la contrefaçon							
Les témoignages - sous L'expertise							
Les incidents de procédure - sous l'expertise							
Les stratégies judiciaires - sous l'expertise							
Exemple : le droit et la pratique en Italie et en Espagne - sous l'expertise							
La procédure orale							
La procédure d'injonction - sous la procédure orale							
L'action en déclaration de non contrefaçon - sous la procédure orale - S4							
La négociation et la transaction - sous la procédure orale							
Les sanctions de la contrefaçon et la responsabilité civile - sous la procédure orale							
Exemple : le droit et la pratique en France et en Allemagne - sous la procédure orale							
Comparaison avec la procédure orale devant les chambres de recours de l'Office européen des brevets - sous la procédure orale							
L'arbitrage et la médiation - sous séminaire pratique							
Les décisions nationales - sous séminaire pratique							
Étude de cas sur la contrefaçon - sous séminaire pratique							
Procès fictif - sous séminaire pratique							